



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

26 OCTOBRE 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>UN CADRE SIMPLIFIÉ POUR LES CENTRES SPORTIFS LOCAUX.....</u>	3
<u>BÂTIMENTS SCOLAIRES : LA FIN DE LA TENSION DÉMOGRAPHIQUE DANS LES ÉCOLES.....</u>	4
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	6

Un cadre simplifié pour les Centres sportifs locaux

Sur proposition du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ratifié, en première lecture, l'avant-Projet de décret modifiant le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés (« CSL (i) »).

Conscient de la nécessité de revoir le cadre réglementant les CSL (i), le Ministre-Président précise les contours de cette volonté politique : *« Si l'on souhaite développer davantage la pratique de toute activité sportive dans son ancrage local, il convient nécessairement de simplifier les procédures administratives et de permettre, aux communes intéressées, de se regrouper, de créer des synergies entre elles. Ces regroupements permettraient de mutualiser les coûts mais aussi de favoriser, par exemple, la construction d'infrastructures partagées telles que des bassins de natation. »*

De par le remaniement opéré, les conditions de reconnaissance ont été entièrement définies et simplifiées au niveau du contrôle afin de permettre une plus grande lisibilité pour les (futurs) Centres mais également, de réduire la procédure administrative.

Par ailleurs, comme explicité ci-avant, une intercommunale, ou toute autre structure constitué sous forme d'ASBL, pourra, désormais, être reconnue en tant que CSL(i) avec pour objectif de mutualiser les coûts d'un Centre sportif entre plusieurs communes. Il faut également souligner qu'en cas de travaux au niveau de la piscine, le subventionnement du maître-nageur sera maintenu afin de favoriser une reprise d'activité dès la rénovation réalisée.

Après l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Association des Etablissements Sportifs et le Conseil Supérieur des Sports seront, à leur tour, consultés.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be/+32 473 27 14 79

Bâtiments scolaires : la fin de la tension démographique dans les écoles

Le Ministre Frédéric Daerden, en charge des bâtiments scolaires, a présenté ce jeudi 26 octobre au Gouvernement, la sélection des projets de création de nouvelles places mobilisant 60,8 millions €.

Le Ministre Daerden se réjouit des résultats de cet appel spécifique lancé fin 2022 et qui permet de créer 5.309 nouvelles places, dont 5.086 places dans l'enseignement secondaire ordinaire et 223 places dans l'enseignement spécialisé.

Géographiquement, ces places sont créées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Brabant-Wallon = 25
Bruxelles = 1.974
Liège = 1.755
Luxembourg = 114
Namur = 624
Hainaut = 817

Les places subventionnées via cet appel à projets devront être ouvertes pour la rentrée scolaire 2025 au plus tard.

Grâce à ces nouvelles créations de places, il n'y aura plus de zones se situant sous le tampon de 7%.

Pour mémoire, il y a deux stades de tension démographique : les zones qui ne disposent pas d'un tampon de 7 % en nombre de places (c'est-à-dire lorsqu'elles n'ont pas au moins 107 % des places nécessaires au regard du nombre d'élèves scolarisés dans la zone en question), et les zones qui n'ont pas 110 % des places.

Cet appel à projets permet pour la première fois de n'avoir plus aucune zone se situant sous ce tampon de 7 %.

Chaque élève pourra donc disposer d'une place dans sa zone géographique de son habitation.

Par ailleurs, le Ministre Daerden a lancé plusieurs plans d'investissements dans les bâtiments scolaires qui permettront également, en plus des rénovations, de créer de nouvelles places. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut enfin considérer que, dans les prochaines années, son territoire ne sera plus en tension démographique scolaire.

Eu égard à la situation de tension démographique en début de législature, le Ministre Daerden se dit satisfait de pouvoir clôturer son mandat en ayant, avec le Gouvernement, réglé ce problème resté trop longtemps sans réponse suffisante. « *Quand un élève doit parcourir des distances disproportionnées pour aller à l'école, son apprentissage et son épanouissement peuvent en être affectés. L'ensemble de mon action en tant que Ministre a pour objectif de permettre à chacune et à chacun de s'épanouir dans son espace d'apprentissage. Je tiens à remercier les équipes éducatives et les pouvoirs organisateurs qui se mobilisent derrière ces projets. C'est tous ensemble que nous améliorerons durablement l'attractivité de nos écoles* » conclut le Ministre Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président
xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Johanne Moyart, Porte-parole de Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

johanne.moyart@gov.cfwb.be

+32 477 50 65 67

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75